



Bulletin d'inscription à renvoyer
aux coordonnées suivantes :

Biocivam 11
Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautés, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

Par mail

biocivam.carole@orange.fr

Renseignements

04 68 11 79 17



LIEUX DE FORMATION

MARDI 14 OCTOBRE :

MATINÉE : MAIRIE DE FANJEUX - PLACE DES HALLES

APRÈS-MIDI : VISITE DU GAEC LA FERME DE FEDA ET GALINA, EXPLOITATION EN POULES PONDEUSES BIO

JEUDI 23 OCTOBRE :

MATINÉE : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE ZA DE SAUTÈS, À CARCASSONNE (ROUTE DE NARBONNE)

APRÈS-MIDI : VISITE DE L'EXPLOITATION DE DAVID FERRASSE, INSTALLÉ EN VOLAILLES DE CHAIR BIO À TAURIZE.

A SAVOIR

Le crédit d'impôt à la formation

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic.

Plus d'infos auprès du Biocivam.

Les services de remplacement

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absence pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation.

Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96



FORMATION

Créer un atelier avicole
en agriculture biologique

*Poules pondeuses &
volailles de chair*



14 et 23 octobre 2014
à Fanjeaux & Carcassonne



Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 17

Apporter aux participants les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier avicole en AB.

Que ce soit dans le cadre d'une production en volailles de chair ou de poules pondeuses, la création d'un atelier avicole en bio est un projet récurrent des candidats à l'installation en production animale. En tant qu'activité agricole principale ou comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu coûteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, le Biocivam de l'Aude a décidé de dédier 2 journées de formation complètes à l'aviculture biologique.

Programme de la formation

Mardi 14 octobre : journée consacrée à l'activité poules pondeuses.

Jeudi 23 octobre : journée consacrée à la production de volailles de chair.

- L'élevage de volailles bio en quelques chiffres
- La réglementation bio en élevage de volailles
- Conception des bâtiments d'élevage et équipements nécessaires
- Accès au plein air et parcours
- Alimentation des animaux
- Gestion et réglementation sanitaires
- Conditionnement et abattage
- Temps de travail et commercialisation
- Analyse économique

Intervenant • Max HAEFLIGER (technicien au Biocivam de l'Aude)

Organisation • Matinées en salle - Après-midis : visites d'exploitations

Horaires • 9h00 - 17h30

Lieux • **Mardi 14 octobre** : Mairie de Fanjeaux (matinée en salle), visite d'exploitation l'après-midi.
Jeudi 23 octobre : Chambre d'Agriculture à Carcassonne (salle) et Taurize (visite).

Contact • Carole CALCET - Biocivam de l'Aude - 04 68 11 79 17 - biocivam.carole@orange.fr

Déjeuner • Repas de midi tiré du sac

Conditions de participation

- Être éligible au fonds de formation Vivéa



BULLETIN D'INSCRIPTION

Création d'un atelier avicole bio

**A renvoyer avant le
vendredi 10 octobre 2014**

Nom _____ Prénom _____
Raison sociale _____
Adresse _____

Tél. _____

E-mail : _____

- Agriculteur
Précisez le statut :
- Salarié(e) agricole
- En cours d'installation
- Autres (précisez) :

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 60 € par chèque

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et m'inscris seulement à la formation

Je ne suis pas encore installé(e) et joins l'attestation originale du Point Info Installation certifiant que je suis le parcours à l'installation